

**ARRÊTÉ D'OUVERTURE POUR LE RECRUTEMENT SANS CONCOURS D'AGENTS D'EXPLOITATION
DES TRAVAUX PUBLICS DE L'ÉTAT BRANCHE ROUTES-BASES AÉRIENNES
AU TITRE DE L'ANNÉE 2026**

Vu le code général de la fonction publique,

Vu le décret n° 2023-1410 du 30 décembre 2023 portant statut particulier du corps des personnels d'exploitation des travaux publics de l'État

Vu le décret 2004-1105 du 19 octobre 2004 modifié relatif à l'ouverture des procédures de recrutement dans la fonction publique de l'État,

Vu le décret 2016-580 du 11 mai 2016 modifié relatif à l'organisation des carrières des fonctionnaires de catégorie C de la fonction publique de l'État et les décrets relatifs à l'organisation de leurs carrières,

Vu l'arrêté préfectoral du 1er décembre 2025 portant délégation de signature à M. BORDE Denis, Directeur Interdépartemental des Routes Méditerranée,

Vu les autorisations de recrutement déléguées par la Direction des Ressources Humaines du Ministère chargé des transports,

Sur proposition du Directeur interdépartemental des Routes Méditerranée,

Le Préfet,

A R R E T E

Article 1er : Un recrutement sans concours d'agent d'exploitation des travaux publics de l'État « branches routes et bases aériennes » est ouvert au titre de l'année 2026 par la Direction Interdépartementale des Routes Méditerranée.

Article 2 : Le nombre de postes ouverts à ce recrutement est fixé à 4.

Article 3 : 5 postes sont vacants et 4 feront l'objet d'un recrutement sur les secteurs géographiques suivants :

- **Bouches-du-Rhône**
- **Var**
- **Alpes de Haute-Provence**
- **Périphérie d'Avignon.**

La répartition des recrutements sur ces secteurs sera fixée ultérieurement.

Article 4 : Le Directeur Interdépartemental des Routes Méditerranée est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Pour le Préfet et par délégation,
Le Directeur Interdépartemental des routes Méditerranée